

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 décembre 2010

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)  
**Membres absents** : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GAUTHIE

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Amicale du camp de concentration de Dachau - Adhésion de la Ville**

Mme REVEL au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'amicale du camp de concentration de Dachau a pour objet de perpétuer le souvenir de ce camp et plus largement de la Déportation.

Une modification a été apportée aux statuts de l'association au cours de l'année 2008 afin de permettre aux villes d'adhérer à cette institution, plus particulièrement les villes qui ont abrité des prisons où ont été détenues les personnes avant d'être déportées et qui ont accueilli les différents congrès et assemblées générales de l'association.

La Ville étant concernée par cette dernière disposition, l'amicale du camp de concentration de Dachau sollicite son adhésion. Le montant de la cotisation s'élève annuellement à 150 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'adhésion de la Ville, pour l'année 2011 et les années suivantes, à l'amicale du camp de concentration de Dachau,

2 - dire que le montant de la cotisation sera prélevé chaque année sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville,

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 27.12.2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

24 DEC. 2010

